



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2021

## **Les objectifs et obligations du D.O.B.**

### **1. Les objectifs du D.O.B.**

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

### **Les obligations légales du D.O.B. :**

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement : hypothèses d'évolution en matière de fiscalité, de subventions, ...)
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- les informations relatives à la structure des effectifs ;
- les informations relatives aux dépenses de personnel ;
- les informations relatives à la durée effective du travail.

Et depuis 2018 :

- des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- des objectifs concernant l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

## Le contexte budgétaire national :

### Les principales mesures fiscales pour le SIRCOB

Dans le projet de finances 2021, apparaît une forte augmentation du taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes TGAP, fixé en fonction du mode de traitement, par tonne d'ordures ménagères.

Pour la TGAP 2020 réglée en 2021, la variation sera nulle, mais l'augmentation est à prévoir sur les tarifs 2021.

En ce qui concerne le SIRCOB, la vente de vapeur a permis depuis 2019 une valorisation énergétique dont le rendement énergétique est supérieur à 65 % (79.49% en 2020). Ce taux de rendement associé à la certification ISO 50 001 de notre exploitant permet au SIRCOB de bénéficier d'une TGAP réduite à 11 €/tonne au lieu de 17 autrement (rappel : TGAP 2020 = 6 €/tonne).

La loi de finances prévoit la poursuite de l'augmentation de la TGAP les prochaines années, et notamment pour l'enfouissement.

### TGAP pour les installations d'incinération :

| Désignation des installations de traitement thermique de déchets non dangereux concernées   | Unité de perception | Quotité (en euros) |      |      |      |      |      |                  |
|---|---------------------|--------------------|------|------|------|------|------|------------------|
|   |                     | 2019               | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | A partir de 2025 |
| Installations non autorisées  | tonne               | 125                | 125  | 130  | 132  | 133  | 134  | 135              |
| A. - Installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité   | tonne               | 12                 | 12   | 17   | 18   | 20   | 22   | 25               |
| B. - Installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/Nm3   | tonne               | 12                 | 12   | 17   | 18   | 20   | 22   | 25               |
| C. - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65  | tonne               | 9                  | 9    | 14   | 14   | 14   | 14   | 15               |
| D. - Installations relevant à la fois des A et B  | tonne               | 9                  | 9    | 14   | 14   | 17   | 20   | 25               |
| E. - Installations relevant à la fois des A et C  | tonne               | 6                  | 6    | 11   | 12   | 13   | 14   | 15               |
| F. - Installations relevant à la fois des B et C  | tonne               | 5                  | 5    | 10   | 11   | 12   | 14   | 15               |
| G. - Installations relevant à la fois des A, B et C   | tonne               | 3                  | 3    | 8    | 11   | 12   | 14   | 15               |
| H. - Installations autorisées dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,70 et réalisant une valorisation énergétique des résidus à haut pouvoir calorifique qui sont issus des opérations de tri performantes | tonne               | -                  | -    | 4    | 5,5  | 6    | 7    | 7,5              |
| I. - Autres installations autorisées  | tonne               | 15                 | 15   | 20   | 22   | 23   | 24   | 25               |

## TGAP pour les centres d'enfouissement :

| Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées   | Unité de perception | Quotité (en euros) |      |      |      |      |      |                  |
|---|---------------------|--------------------|------|------|------|------|------|------------------|
|   |                     | 2019               | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | A partir de 2025 |
| A. – Installations non autorisées   | tonne               | 151                | 152  | 164  | 168  | 171  | 173  | 175              |
| B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté  | tonne               | 24                 | 25   | 37   | 45   | 52   | 59   | 65               |
| C. – Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté | tonne               | 34                 | 35   | 47   | 53   | 58   | 61   | 65               |
| D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C   | tonne               | 17                 | 18   | 30   | 40   | 51   | 58   | 65               |
| E. – Autres installations autorisées  | tonne               | 41                 | 42   | 54   | 58   | 61   | 63   | 65               |

Ce contexte national très défavorable à l'enfouissement (car cette augmentation de la TGAP se couple à une réduction des tonnes annuelles autorisées à l'entrée dans les centres d'enfouissement) entraîne deux types d'impacts pour le SIRCOB :

Pour les déchèteries : Un renchérissement du tarif de traitement des « encombrants » (de 95 €/t en 2020 à 135 €/t en 2021 et probablement entre 170 et 200 €/t en 2022) et probablement, à l'avenir, des « gravats ».

Pour l'UVED : Un afflux de demandes de sociétés de traitement de déchets se détournant de l'enfouissement pour privilégier l'incinération.

### D'autres éléments – non fiscaux – risquent d'impacter le SIRCOB dans les années à venir :

- ⇒ Le durcissement des normes sur les émissions maximales de polluants atmosphériques => investissements à prévoir, étude en cours
- ⇒ L'obligation de la collecte séparée des bio-déchets => baisse des tonnages d'ordures ménagères incinérées et augmentation de leur PCI moyen (et quelle organisation dans le SIRCOB ?)
- ⇒ Le plan régional de prévention et de gestion des déchets qui prévoit la fermeture de plusieurs sites de traitement des OMr en Bretagne => quelle répartition de leurs tonnages ?
- ⇒ La décision de CITEO de ne pas agréer les petits centres de tri (moins de 30 000 tonnes / bassin de vie de 500 000 habitants) => met en sursis le Centre de tri de Glomel, étude et lobbying en cours
- ⇒ L'absence de débouchés pour le CSR en Bretagne (pas de réseaux de chaleur suffisants donc pas d'usines haut PCI) => augmentation des tarifs de traitement des encombrants de déchèterie et absence de modèle économique pour un four haut PCI en centre-Bretagne.

## **Le contexte budgétaire général du SIRCOB**

### L'organisation budgétaire :

Le SIRCOB est organisé autour de 4 budgets :

- **Budget « Sircob »**, qui contient les dépenses et recettes de l'usine d'incinération et fait également fonction de budget « général » du syndicat
- **Budget « déchèteries »**, avec une comptabilité analytique par déchèterie et par communauté de communes
- **Budget « centre de tri »**, spécifique à cet équipement
- **Budget « Réseau de chaleur »**, spécifique à l'opération de création du réseau et aux ventes de vapeur qu'il permet. Ce budget rembourse au budget « SIRCOB » des frais importants car il bénéficie de la création de vapeur, dont les coûts sont supportés par le budget « SIRCOB ».

### **Le personnel :**

Les deux activités nécessitant le plus de personnel sont exercées par délégation d'exploitation.

Ainsi, 14 salariés travaillent pour l'UVED, sous délégation au groupe « SUEZ », et 20 salariés (dont 18 reconnus handicapés) travaillent au centre de tri de Glomel, sous délégation à la société « Ecotri », des Ateliers Protégés Fouesnantais.

Les cinq déchèteries sont exploitées en régie (haut de quai), par 6 agents titulaires de catégorie C, et 1 agents contractuels à temps non complet (une demi-journée/semaine).

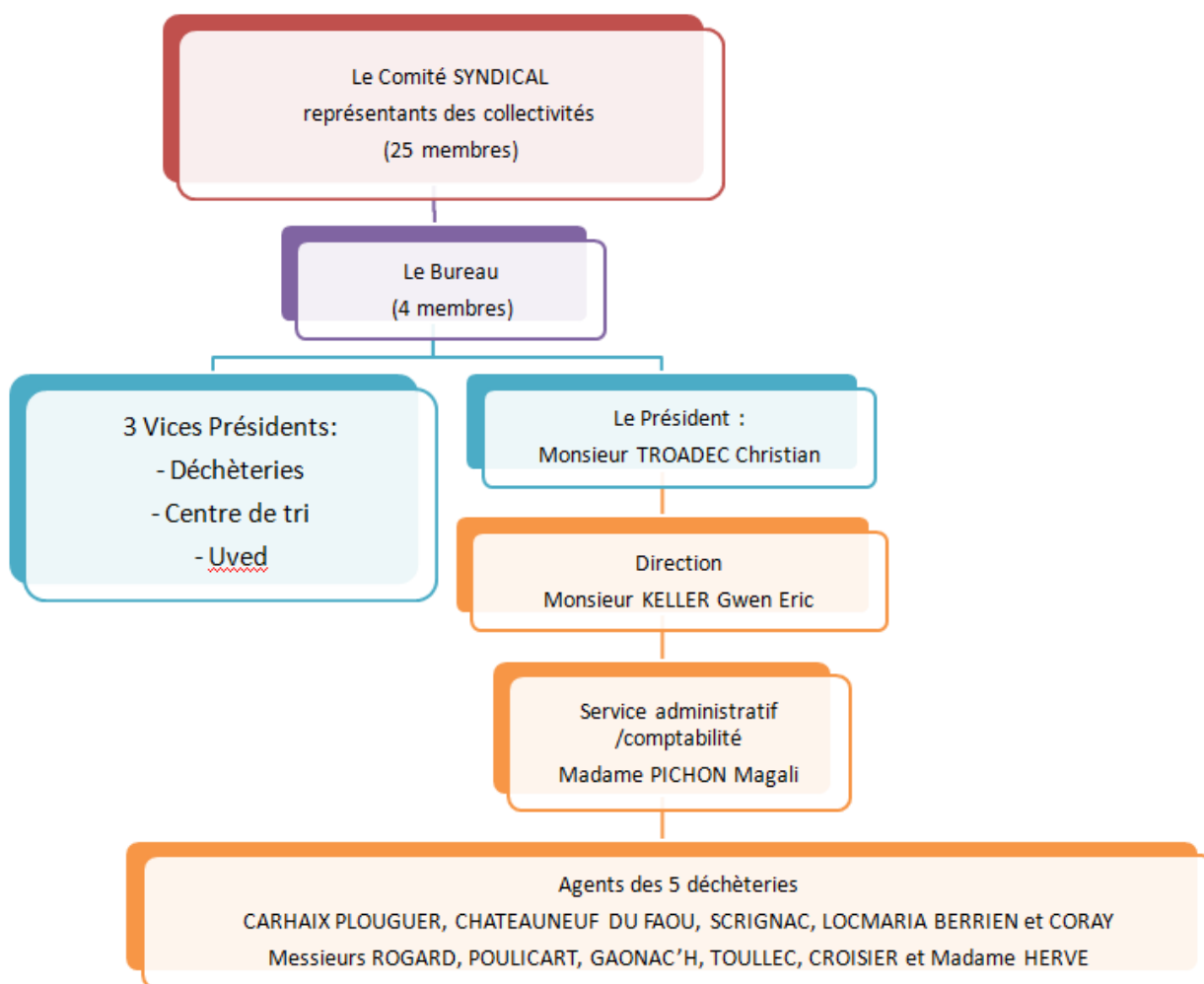
Un agent a fait valoir ses droits à la retraite pour Juillet 2021, et est déjà en retrait de son poste car il bénéficiait d'un solde de compte épargne temps important.

Un autre agent est susceptible de prendre sa retraite en Mars 2022.

Le secrétariat – comptabilité est assuré par un agent de catégorie C, et la direction par un agent de catégorie A.

Le temps de travail est de 35h par semaine (1607h/an), les heures supplémentaires effectuées sont récupérées ou placées sur Compte Epargne Temps.

## Organigramme du SIRCOB



### L'état de la dette - liste des emprunts :

#### Budget SIRCOB UIOM

| Libellé de l'emprunt           | Montant emprunté | Durée du prêt | Montant remboursement annuel | Dernière échéance le |
|--------------------------------|------------------|---------------|------------------------------|----------------------|
| Emprunt réseau de chaleur (*)  | 3 400 000,00     | 12 ans        | 306 284,64                   | 30/06/2027           |
| Construction centre de tri (*) | 300 000,00       | 20 ans        | 18 020,06                    | 10/06/2022           |
| <b>TOTAUX</b>                  |                  |               | <b>3248 304,70</b>           |                      |

(\*) cet emprunt est remboursé au budget SIRCOB par le budget annexe correspondant

## Budget Déchèteries

| Libellé de l'emprunt                        | Montant emprunté | Durée du prêt | Montant remboursement annuel | Dernière échéance le |
|---|------------------|---------------|------------------------------|----------------------|
| Construction déchèterie CHATEAUNEUF-DU-FAOU | 600 000,00       | 30 ans        | 30 000,00                    | 01/12/2048           |
| Construction déchèterie CORAY               | 303 550,00       | 20 ans        | 22 999,28                    | 15/06/2031           |
| TOTAUX                                      |                  |               | 52 999,28                    |                      |

## Budget Centre de tri

| Libellé de l'emprunt                     | Montant emprunté | Durée du prêt | Montant remboursement annuel | Dernière échéance le |
|--|------------------|---------------|------------------------------|----------------------|
| Construction centre de tri               | 300 000,00       | 20 ans        | 19 758.96 €                  | 10/06/2022           |
| Vestiaires                               | 50 000,00        | 15 ans        | 4 590,00 €                   | 15/05/2024           |
| Modernisation et extension centre de tri | 900 000,00       | 15 ans        | 75 782.75 €                  | 19/09/2029           |
| TOTAUX                                   |                  |               | 100 131.71 €                 |                      |

Ces emprunts sont tous effectués à taux fixe, et deux emprunts ont été effectués à des taux supérieur au marché actuel, mais les conditions contractuelles de remboursement anticipé ou de renégociation ne le permettent pas.

## 4 Le contexte budgétaire pour l'Usine d'Incinération

### 4-1. Exercice 2020

Le réseau de chaleur a fonctionné toute l'année, la production de vapeur au niveau de l'incinérateur a été de 68 667 Mwh (71 717 Mwh en 2019).

La consommation de Nutribabig a été de 43 459 Mwh (39 215 Mwh en 2019) atteignant donc pour la première fois les 43 000 Mwh minimum prévus au contrat de vente.

#### 4-1-1. Bilan global Usine d'Incinération

Tonnage reçu : 28 825,28 T en 2020 (30 780.24 T en 2019) répartis comme suit :

- 13 356 T des adhérents (13 601 T)
- 1 486 T des déchèteries (1 791 T)
- 8 217 T de SOTRAVAL (10 125 T)
- 1 454 T du SMITRED (1 515 T)
- 1 878 T du SITTO MI (2 006 T)
- 279 T de refus de tri (271 T)
- 1 011 T de divers (1 003 T)
- 1 074 T de vide de four (554T)

Les tonnages 2020 sont comparables à ceux de 2019, malgré un arrêt supplémentaire en juillet dû aux dégâts du haut PCI incinéré à l'occasion de la crise « Covid »

Les investissements réalisés : Mise en place d'une détection incendie au-dessus de la fosse, remplacement du véhicule de fonction.

Maitrise des dépenses avec la stabilité de la participation financière des collectivités

#### 4-1-2. Les résultats financiers estimés de l'exercice 2020 SIRCOB et réseau de chaleur

Section de fonctionnement **budget SIRCOB**

- o Dépenses : 2 887 590 € (3 172 115.97 € en 2019)
- o Recettes : 3 636 908 € (3 546 836.84 € en 2019)

Section d'investissement

- o Dépenses : 454 308 € (434 353,22 € en 2019)
- o Recettes : 453 837 (751 095.53 € en 2019)

Des dépenses de fonctionnement en baisse, des recettes en hausse...

Sur l'exercice 2020 on constate un excédent de fonctionnement de 458 876,38 € (qui s'ajoute aux 374 720,87 € d'excédent de fonctionnement 2019) et un excédent d'investissement de 83 807,61 € (mais le déficit d'investissement 2019 était de 84 278,96 €, créant donc un déficit réel d'investissement de... 471 €).

L'excédent de fonctionnement est pourra être capitalisé en vue des investissements importants à venir, afin de réduire d'autant le montant emprunté.

#### Section de fonctionnement **budget réseau de chaleur**

- Dépenses : 1 169 912.73 € (*1 116 523,16 € en 2019*)
- Recettes : 1 362 481.18 (*1 373 018,85 en 2019*)

#### Section d'investissement

- Dépenses : 505 200.27 € (*370 887,39 € en 2019*)
- Recettes : 409 841.02 (*411 183,95 € en 2019*)

Sur l'exercice 2020 on constate un excédent de fonctionnement de 66 809.79 € (*125 758.66 € en 2019 soit un total excédent 2020 de 192 568.45 €*). L'excédent d'investissement 2020 est de 35 377.84 €, mais le déficit d'investissement 2019 était de 130 737.03 € (171 033.59 € en 2018), ce qui rend déficitaire de 95 359.25 € le résultat réel d'investissement 2019.

Il sera absorbé facilement en 2021 en capitalisant l'excédent de fonctionnement 2020.

## **4-2. perspectives à moyen et long terme :**

### **4-2-1 Etat de la dette**

Le budget « SIRCOB » supporte les emprunts de l'usine, mais également l'emprunt « réseau de chaleur » et l'emprunt « construction du centre de tri », qui sont remboursés respectivement par les budgets « réseau de chaleur » et « centre de tri »

Les deux emprunts de l'UVED (« rachat du turbo alternateur » et « mise aux normes 2005 ») se sont terminés en 2020, dégageant donc une « marge de manœuvre » de 100 000 € à partir de 2021.

Elle sera utile pour les mises aux normes qui devront être effectuées avant le 31/12/2023 et les autres projets de modernisation en cours d'étude.

#### Budget SIRCOB UIOM

| Libellé de l'emprunt           | Montant emprunté | Durée du prêt | Montant remboursement du annuel | Dernière échéance le |
|--------------------------------|------------------|---------------|---------------------------------|----------------------|
| Emprunt réseau de chaleur (*)  | 3 400 000,00     | 12 ans        | 306 284,64                      | 30/06/2027           |
| Construction centre de tri (*) | 300 000,00       | 20 ans        | 18 020,06                       | 10/06/2022           |
| <b>TOTAUX</b>                  |                  |               | <b>324 304,70</b>               |                      |

(\*) cet emprunt est remboursé au budget SIRCOB par le budget annexe correspondant

#### 4-2-2 Exploitation de l'UVED :

Le marché d'exploitation se termine au 31/12/2024, et semble convenir aujourd'hui malgré des « turbulences » dans les relations avec l'exploitant suite à la crise « Covid-19 ». Le GER est suffisant pour un maintien du site en très bon état de fonctionnement et de propreté.

Cependant, il ne prévoyait pas une réfection de la moitié des réfractaires du four, qui a été rendue nécessaire en juillet 2020 suite aux dégâts de l'incinération – entre autres – de « sacs jaunes » à haut PCI. Il est donc proposé un avenant pour cette opération spécifique, afin de rembourser à l'exploitant les 215 000 € déboursés pour cette réparation ponctuelle.

L'exploitant regrette de ne pas avoir à utiliser les 10 000 tonnes de « vide de four » prévues au contrat. C'est cependant un bon signe pour le SIRCOB, car cela signifie qu'il n'y a pas de difficulté à contractualiser directement l'entrée de tonnages.

La conjoncture du déchet entraîne une augmentation des demandes en incinération, mais également une augmentation du « PCI » moyen des déchets. Cela demande donc une maîtrise technique importante pour gérer les flux et les capacités du four, et ne pas se retrouver dans la même situation qu'en juillet 2020.

Les perspectives sont bonnes pour les prochaines années, avec notamment l'arrêt de plusieurs unités de traitement des ordures ménagères en Bretagne, soit définitif (Cf. PRGD), soit temporaire (UVED de rennes fermé pour travaux en 2022-2023).

Pour 2021, nous avons donc pu augmenter les tarifs des conventions avec les privés (de 85.5 €/t à 94 €/t hors TGAP), ainsi que la convention « sotralval », qui passe de 77 €/t à 87,50 €/t hors TGAP (= tarif adhérents).

### **4-2-3 Constats sur le fonctionnement du site et les investissements à venir**

Le site fonctionne bien et est bien entretenu, mais quelques « point noirs » sont identifiés et devraient être rectifiés :

La défense incendie vient d'être revue car elle ne correspondait plus aux attentes des services inspecteurs et des assurances (l'incendie est le principal risque de ce type de structures, et arrive très fréquemment)

Les bigbags de REFIOM sont stockés soit directement dans la hall de déchargement, soit dehors. Ce sont des produits hautement toxiques qui devraient être stockés hors des zones de giration d'engins pour éviter tout risque.

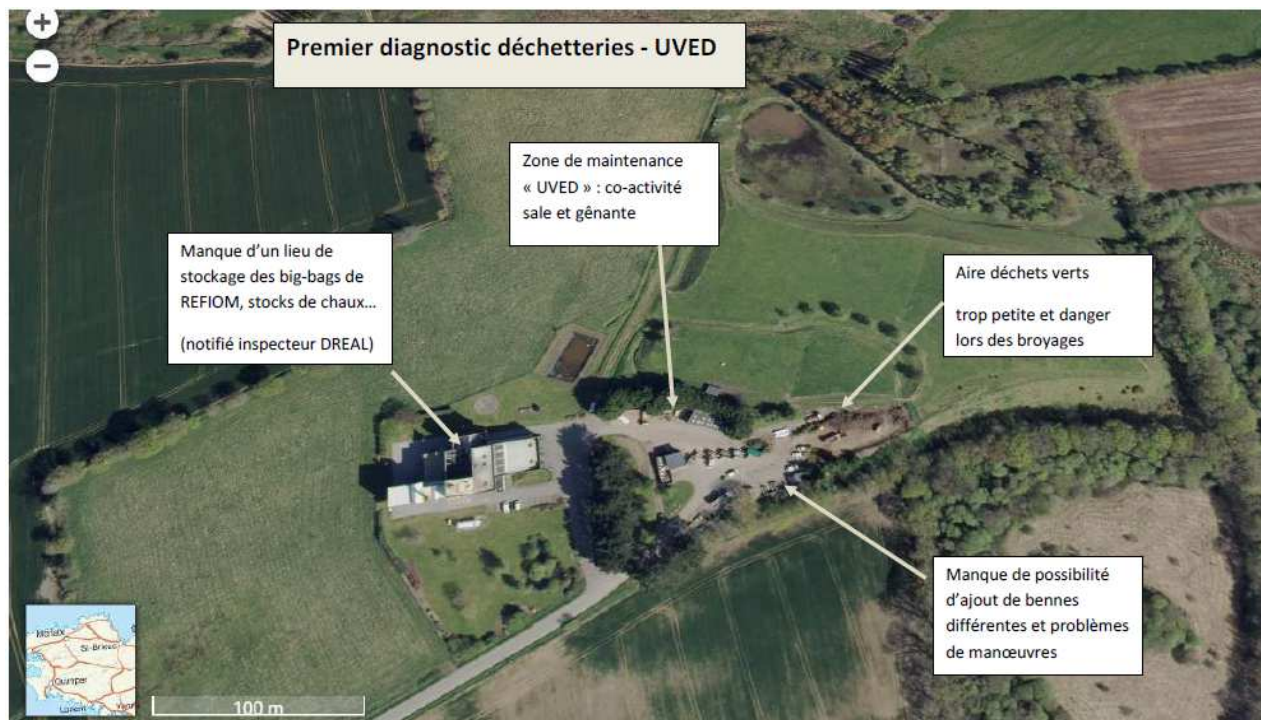
Le hangar de stockage du matériel de maintenance de l'usine est situé sur le périmètre de la déchèterie, ce qui entraîne des conflits d'usage de la zone « bas de quai ».

De plus, les nouvelles normes sur les émissions de polluants atmosphériques entraîneront de gros investissements sur l'usine (en cours de chiffrage, probablement entre 2,5 et 4 millions d'Euros).

Enfin, l'avenir de l'UVED pourrait être suspendu au « PCI » des déchets, qui ne cesse d'augmenter. Une seconde étude est donc en cours pour évaluer comment modifier à la hausse le PCI acceptable par le four, afin de l'adapter à la typologie des déchets que l'on pourrait rencontrer dans 10-15 ans.

L'UVED du SIRCOB ayant la particularité de n'être pas saturée par ses propres déchets ménagers, cela pourrait également nous permettre de contractualiser à des tarifs plus élevés avec des entreprises pour accepter davantage de déchets industriels (DIB, au PCI plus important que les OMr).

Parallèlement, une étude d'optimisation des récupérations d'énergie et d'extension du réseau de chaleur est en cours. Elle pourrait permettre d'ajouter une serre agricole à proximité de l'UVED et de lancer un réseau de chaleur urbain sur la ville de Carhaix.



Les investissements à moyen terme pourraient donc être les suivants :

Amélioration de la défense incendie dans l'usine (estimée à 200 000 €)

Construction d'un hangar maintenance/stockage des REFION (estimée à 300 000 €)

Mise aux normes du système de dépollution des fumées (estimée à 3 millions d'Euros)

Extension du réseau de chaleur (1,5 millions €, entièrement couvert par les certificats d'économie d'énergie générés)

Reconfiguration du four (montant encore inconnu)

Les conditions financières et de durée du futur marché d'exploitation à partir de 2024 prendraient donc en compte ces investissements nécessaires et rendus possibles par notre capacité d'autofinancement et la fin des emprunts en cours sur l'UVED.

Enfin, le SIRCOB n'étant que locataire de ses bureaux actuels (6500 €/an, soit 97 500 € en 15 ans), il pourrait en profiter pour investir la même somme annuelle pour faire ses bureaux soit sur le site de Kervoazou.



## 4-3. Exercice 2021

### 4-3-1. Dépenses

Les propositions pourraient être celles-ci :

Fonctionnement : Hausse de 5 €/t de la TGAP = 150 000 € de dépenses.

Les investissements à court terme :

Bureau d'Etudes pour approfondir les études de travaux de mise aux normes et les autres travaux d'optimisation du site, du four et du réseau de chaleur.

Avenant à portée transactionnelle pour la réparation du four en 2020 (215 000 €)

### 4-3-2. Recettes

Traitement des ordures ménagères à la tonne :

Objectif d'une poursuite progressive de la diminution du coût du traitement, quid de l'augmentation de TGAP ?

Plusieurs contrats avec des industriels ou des syndicats voisins ont été négociés avec des tarifs à la hausse, l'objectif étant de ne plus contractualiser en dessus du tarif « adhérents » avec les non-adhérents.

Stabilisation des recettes liées à la valorisation énergétique du réseau de chaleur à l'usine SODIAAL : les perspectives sont bonnes après la première année d'atteinte des 43 000 Mwh de consommation prévus au contrat.

proposition de viser une légère diminution des tarifs hors TGAP pour 2021 pour ne pas répercuter la totalité de l'augmentation de la TGAP (à voir si cela sera possible selon les contraintes du budget en phase budget prévisionnel).

### Les différentes conventions passées pour 2021 :

| Organisme     | tonnage   | tarif en € hors TGAP | recette annuelle | date fin |
|---------------|-----------|----------------------|------------------|----------|
| SIRCOB        | 16 000,00 | 87,5                 | 1 400 000,00     |          |
| SMITRED       | 1 500,00  | 87,5                 | 131 250,00       | 2025     |
| Briec         | 2 900,00  | 87,5                 | 253 750,00       | 2021     |
| Valcor        | 700,00    | 87,5                 | 61 250,00        | 2019     |
| Sotraval      | 4 000,00  | 87,5                 | 350 000,00       | 2019     |
| Roi Morvan    | 800,00    | 92,5                 | 74 000,00        | 2020     |
| ROMI 2        | 700,00    | 92                   | 64 400,00        | 2024     |
| Romi 1        | 500,00    | 94                   | 47 000,00        | 2021     |
| Veolia 56     | 400,00    | 94                   | 37 600,00        | 2021     |
| Veolia 56 PCI | 400,00    | 110                  | 44 000,00        | 2021     |
| Veolia 29     | 600,00    | 94                   | 56 400,00        | 2021     |
| Veolia 22     | 400,00    | 140                  | 56 000,00        | 2021     |
| Yprema        | 500,00    | 94                   | 47 000,00        | 2021     |
| Paprec        | 500,00    | 94                   | 47 000,00        | 2021     |
| Guyot         | 500,00    | 94                   | 47 000,00        | 2021     |
| Vide de fours | 2 000,00  | 50                   | 100 000,00       |          |
| Total         | 32 400,00 |                      | 2 816 650,00     |          |

### La structure des coûts de l'incinération :

Il est intéressant de voir les coûts fixes et variables qui s'applique à chaque tonne de déchets entrant sur l'UVED de Carhaix :

**Le « cout de traitement à la tonne » est de 94.57 €/tonne**, ventilé comme suit (simulation à 30 000 tonnes) :

TGAP : 11 €/t

Autres taxes : 0.6 €/t (total forfaitaire de 18 000 €)

Analyses surveillance rejets : 1 €/t (total forfaitaire de 30 000 €)

Transport et traitement mâchefers : 6.46 €/t

Transport et traitement REFIOMs : 5.44 €/t

Forfait payé à l'exploitant : 46,27 €/t (total forfait : 1 388 243 €/an)

Pat variable payée à la tonne à l'exploitant : 9,49 €/t

GER part forfaitaire : 4,47 €/t (total forfait : 134 016 €/an)

GER à la tonne : 9,84 €/t

Cela ne tient pas compte des emprunts éventuels et investissements divers, uniquement les coûts directs de l'incinération.

Une fois les dépenses du budget « réseau de chaleur » payées, ce dernier reverse une quote part de ses recettes « vente de vapeur » au budget « UVED » représentant environ 750 000 € / an, soit environ 25 €/tonne.

### Tarifs des autres UVED du Finistère :

|                     | 2020     |          |         |          |
|---------------------|----------|----------|---------|----------|
|                     | Sotraval | Sidepaq  | Sircob  | Valcor   |
| Prix en € HT        | 88,44 €  | 89,68 €  | 87,50 € | 123,92 € |
| Taxe communale      | 1,50 €   | 1,5      | 0,00 €  | 1,5      |
| TGAP                | 3,00 €   | 6,00 €   | 6,00 €  | 6,00 €   |
| Total               | 92,94 €  | 97,18 €  | 93,50 € | 131,42 € |
| 2021                |          |          |         |          |
|                     | Sotraval | Sidepaq  | Sircob  | Valcor   |
| Prix en € HT        | 85,94 €  | 92,37 €  | 87,50 € | 123,52 € |
| Taxe communale      | 1,50 €   | 1,5      | 0,00 €  | 1,50 €   |
| TGAP                | 8,00 €   | 11,00 €  | 11,00 € | 11,00 €  |
| Total               | 95,44 €  | 104,87 € | 96,50 € | 136,02 € |
| évolution 2020-2021 | 2,69%    | 7,91%    | 3,21%   | 3,50%    |
| évolution hors TGAP | -2,83%   | 3,00%    | 0,00%   | -0,32%   |

#### **4.4. Conclusion pour le budget de l'usine d'incinération**

Il est proposé à l'Assemblée de se positionner sur quelques grands principes essentiels :

- Stabilité voire diminution progressive du coût du traitement des ordures ménagères pour les collectivités membres
- Conserver une gestion rigoureuse
- Préparer la poursuite d'exploitation de l'UVED en anticipant les investissements nécessaires à l'horizon 2024

## **5 Le contexte budgétaire pour les déchèteries**

### **5-1. Exercice 2020**

#### **5-1-1. Bilan global des déchèteries**

Tonnage collecté sur l'ensemble des déchèteries (hors éco-mobilier dont nous n'avons pas encore reçu les tonnages) : 14 200 T (*13 747 T en 2019, 18 842 T en 2018*)

- 6 240,00 T pour Carhaix (*6 581,76 T en 2019*)
- 4 271,35 T pour Châteauneuf (*3 457,72 T en 2019*)
- 1 241,24 T pour Coray (*1 472,01 T en 2019*)
- 1 931,73 T pour Locmaria Berrien (*1 793,99 T en 2019*)
- 516,07 T pour Scignac (*441,54 T en 2019*)

Malgré les perturbations des mois de mars à mai 2020, les tonnages collectés sont similaires à ceux de 2019. A noter la forte augmentation de Châteauneuf, première année complète de la nouvelle déchèterie.

Les investissements réalisés en 2020 :

- Acquisition d'un tractopelle pour la déchèterie de Châteauneuf,
- Etudes pour la rénovation – mise aux normes des déchèteries de Carhaix, Locmaria, Scignac.

#### **5-1-2. Les résultats financiers de l'exercice 2020 des déchèteries**

Section de fonctionnement

- Dépenses : 1 418 033,71 € (*1 223 889,78 € en 2019*)
- Recettes : 1 447 506,84 € (*1 279 527,14 € en 2019*)

Section d'investissement

- Dépenses : 144 114,83 € (*950 118,70 € en 2019*)
- Recettes : 134 977,06 € (*683 742,05 € en 2019*)

Sur l'exercice 2020 on constate un déficit de fonctionnement de 82 901,20 € qui est compensé par l'excédent 2019 reporté de 112 374.33 € pour arriver à un résultat de fonctionnement réel excédentaire de 29 473.13 €.

En Investissement, on constate en 2020 un déficit de 37 913.02 €, mais un excédent d'investissement 2019 de 23 717.15 ; soit un solde d'investissement réel 2020 en déficit de 14 195.87 €.

**A noter :** Pour l'exercice 2020, l'augmentation de 40 €/t du tarif des « encombrants », a généré une dépense supplémentaire de 80 103.20 € pour l'ensemble des déchèteries. Il devrait à nouveau en être de même pour 2021, avec une seconde augmentation de 40 €/t à prévoir...

## 5-2. perspectives à moyen et long terme :

### 5-2-1 Etat de la dette

#### Budget Déchèteries

| Libellé de l'emprunt                        | Montant emprunté | Durée du prêt | Montant remboursement annuel | Dernière échéance le |
|---|------------------|---------------|------------------------------|----------------------|
| Construction déchèterie CHATEAUNEUF-DU-FAOU | 600 000,00       | 30 ans        | 30 750,31                    | 01/12/2048           |
| Construction déchèterie CORAY               | 303 550,00       | 20 ans        | 22 999,28                    | 15/06/2031           |
| <b>TOTAUX</b>                               |                  |               | <b>52 999,28</b>             |                      |

Capital restant dû : 192 087 € pour Coray et 560 000 € pour Châteauneuf-du-Faou

Intérêts restant dus : 49 405.94 € pour Coray et 153 909.34 € pour Châteauneuf-du-Faou

### 5-2-2 Exploitation des déchèteries :

L'exploitation des déchèteries du SIRCOB se fait en régie pour le haut de quai, et par contrats sur les bennes, transport et traitement.

L'équipe de 7 personnes est tout juste suffisante pour les 5 déchèteries, notamment lors de congés, d'arrêts maladies, et tous les lundis et samedis, jours de forte affluence durant lesquels toutes les déchèteries sont ouvertes en même temps.

Cela ne permet pas aux gardiens d'être deux lors de ces jours d'affluence, ce qui serait nécessaire à Carhaix, et plus sécurisant également à Châteauneuf-du-Faou.

A noter : plusieurs gardiens en maladie ou congés avant retraite sur 2020 et 2021, ce qui impacte les finances (coût de fonctionnement pour remplacement).

Le tarif de traitement des encombrants augmente fortement en 2020 (de 95 €/T à 135 €/T), et devrait continuer à augmenter pour atteindre 200 €/t dans les années à venir.

### **5-2-3 Constats sur le fonctionnement des sites et les investissements à venir**

Le fonctionnement des 5 sites est différent, et une harmonisation des pratiques sur les 5 déchèteries est en cours.

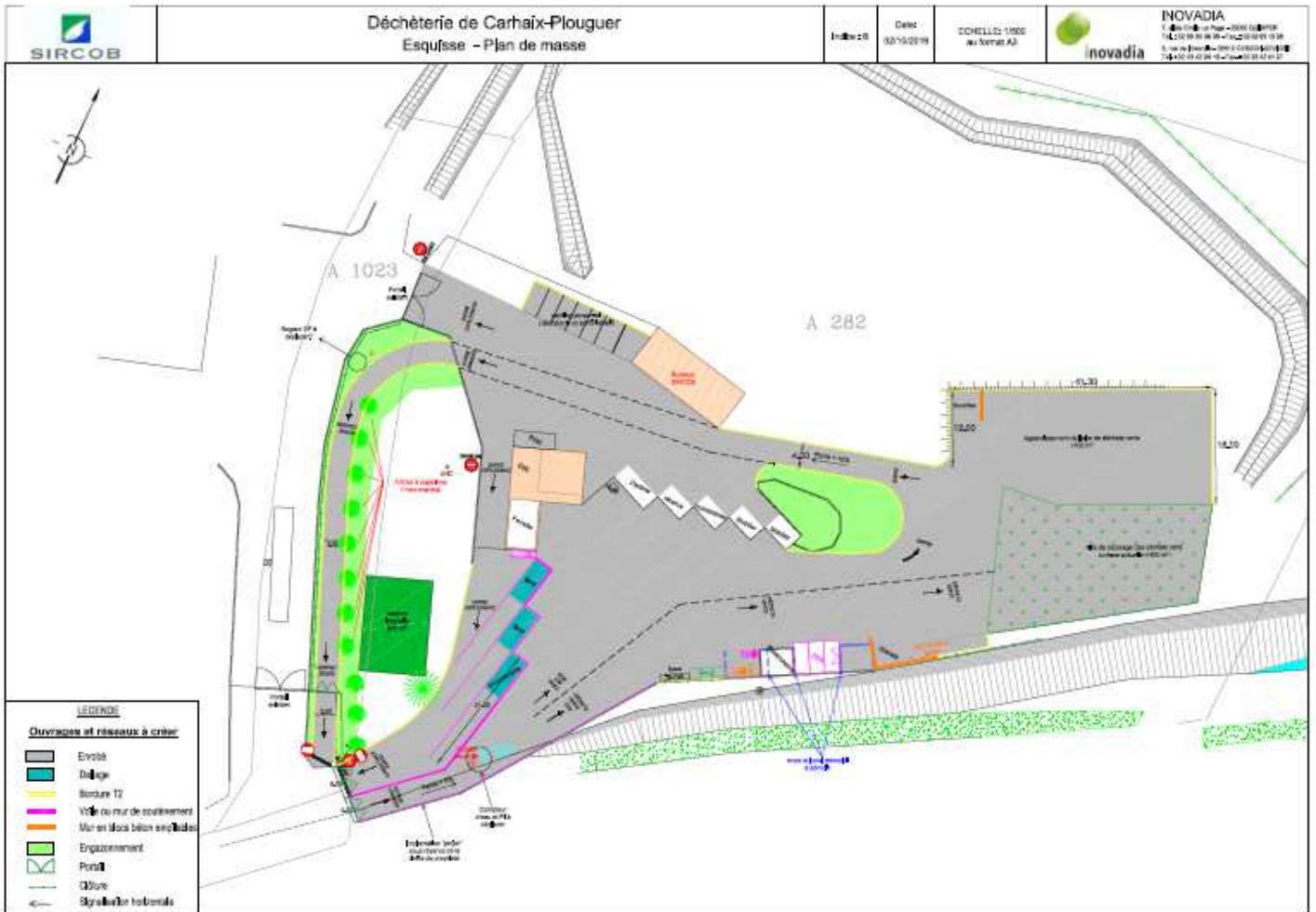
Chaque cas étant particulier, des programmes de remise aux normes, de rénovation ou d'optimisation sont à prévoir site par site.

Les deux plus importants sont à Carhaix et à Locmaria.

#### Carhaix :

Le site arrive difficilement à absorber les flux de véhicules actuels, qui ont beaucoup augmenté depuis sa mise en service en 1995.

Un programme de mise aux normes avait été commencé, qui pourrait être amplifié pour prolonger la durée de vie de la déchèterie :



Le coût de ces travaux a été estimé à 400 000 € par le bureau d'études Inovadia en phase esquisse.

Locmaria :

En l'absence de benne bois et de benne mobilier, la déchèterie de Locmaria est très impactée par l'augmentation des tarifs de traitement des encombrants (+ 24 859 € de coût de fonctionnement).

Les travaux nécessaires pour fluidifier le trafic sur cette déchèterie et ajouter 3 bennes ont été estimés en phase esquisse à 150 000 €.

Ils permettraient d'économiser annuellement 24 250 € de coûts de fonctionnement (15 000 € environ pour la benne mobilier et 10 000 € pour la benne bois), l'investissement serait donc rentabilisé en 6 ans.



Scrignac :

L'absence de garde-corps crée un risque de chute pour l'utilisateur, et fait peser un lourd risque juridique sur le SIRCOB. Il est nécessaire de faire des travaux pour mettre aux normes cette déchèterie (coût en cours d'évaluation).

Des travaux d'optimisation sont à l'étude (collecte séparée pour recyclage de l'électroménager, benne mobilier, etc.)

Coray :

Les travaux d'étanchéité de la structure sont à poursuivre, ainsi que sur la bâche incendie.

Chateauneuf :

Seules des interventions d'adaptation inhérentes à un site neuf sont à prévoir, un litige en cours sur la décennale pour le bâtiment.

La remise en état naturel de l'ancien site de Tremele est en cours.

## **5-3. Exercice 2021**

### **5-2-1. Dépenses**

Les propositions pourraient être celles-ci :

#### Les investissements :

- Suite des travaux de mise aux normes de la déchèterie de Carhaix suite à la publication du nouvel arrêté d'exploitation.
- Extension de la déchèterie de Locmaria Berrien
- Fin des études et travaux pour Scrignac
- Signalétique pour toutes les déchèteries

Un emprunt sera nécessaire.

#### Fonctionnement :

Augmentation des coûts de traitement pour les encombrants

### **5-2-2. Recettes**

Refacturation des coûts de fonctionnement et d'investissement (amortissements) aux collectivités adhérentes en fonction des dépenses de chaque site.

## **5-3. Conclusion pour le budget des déchèteries**

Il est proposé à l'Assemblée de se positionner sur quelques grands principes essentiels :

- Continuer et finir les travaux de conformité sur la déchèterie de Carhaix
- Avoir une réflexion sur l'agrandissement de la déchèterie de Locmaria Berrien et plus globale sur l'optimisation des déchèteries, effectuer les travaux nécessaires
- Conserver une gestion rigoureuse

## 6. Le contexte budgétaire du centre de tri

### 6-1. Exercice 2019

#### 6-1-1. Bilan global du Centre de Tri

Tonnage adhérents traité en 2020 : 2 286,98 T (*2849 T en 2019*) dont :

| Collectivités                 | Multi expérience | Papier       | Carton        | TOTAL           | Refus de tri   |
|-------------------------------|------------------|--------------|---------------|-----------------|----------------|
| HAUTE CORNOUAILLE             | 426,70           | 0,00         | 210,10        | <b>636,80</b>   | <i>40,712</i>  |
| POHER COMMUNAUTE              | 496,52           | 25,40        | 165,04        | <b>686,96</b>   | <i>73,170</i>  |
| MONTS D'ARREE COMMUNAUTE      | 208,58           | 0,00         | 41,14         | <b>249,72</b>   | <i>17,698</i>  |
| COMMUNAUTE COM. KREIZH BREIZH | 539,88           | 60,14        | 113,48        | <b>713,50</b>   | <i>134,875</i> |
| TOTAL                         | <b>1 671,68</b>  | <b>85,54</b> | <b>529,76</b> | <b>2 286,98</b> | <b>266,455</b> |

Le tonnage global 2020 des adhérents est en baisse par rapport à 2019 : il manque un trimestre qui a été incinéré lors de la crise « Covid-19 »

Les coûts d'exploitation du contrat avec les Ateliers Protégés Fouesnantais sont de deux ordres :

- Une « part fixe » répartie entre les collectivités en fonction du nombre d'habitants (640 000 €/an)
- Une part variable à la tonne traitée, différente selon les matériaux.

Les recettes des ventes de produits et les soutiens financiers des éco-organismes sont perçus directement par les collectivités, le SIRCOB n'a pas d'informations à ce sujet.

#### Les investissements

- Pas de travaux
- Etude technico économique sur l'avenir du centre de tri et négociations avec CITEO, marché « Conception – réalisation – exploitation - maintenance » en cours.

#### 6-1-2. Les résultats financiers de l'exercice 2020 du Centre de Tri

##### Section de fonctionnement

- Dépenses : 827 836,27 € (*859 480,25 € en 2019*)

- Recettes : 897 451.02 € (942 136,47 € en 2019)

### Section d'investissement

- Dépenses : 157 177.49 € (77 573,96 € en 2019)
- Recettes : 361 620.51 € (6 315,90 € en 2019)

Sur l'exercice 2020 on constate un excédent de fonctionnement de 69 614.75 €.

La section d'investissement présente un résultat positif de 282 06.78 € qui comble le résultat d'investissement déficitaire de 77 573.96 € en 2019, pour un solde d'investissement réel excédentaire de 204 443.02 € en 2020.

## **6-2. perspectives à moyen et long terme :**

### **6-2-1 Etat de la dette**

#### Budget Centre de tri

| Libellé de l'emprunt                     | Montant emprunté | Durée du prêt | Montant remboursement annuel du | Dernière échéance le |
|--|------------------|---------------|---------------------------------|----------------------|
| Construction centre de tri               | 300 000,00       | 20 ans        | 19 758.96 €                     | 10/06/2022           |
| Vestiaires                               | 50 000,00        | 15 ans        | 4 590,00 €                      | 15/05/2024           |
| Modernisation et extension centre de tri | 900 000,00       | 15 ans        | 75 782.75 €                     | 19/09/2029           |
| Annuité totale                           |                  |               | 100 131.71 €                    |                      |

Capital restant dû : 619 722 €

Intérêts restant dûs : 88 038 €

### **6-2-2 Exploitation du Centre de tri :**

Le contrat d'exploitation se terminait au 31/12/2019, il a été prolongé de façon expresse depuis lors, et pourra l'être à nouveau une dernière fois.

L'exploitation se passe bien (20 salariés des APF sur site, dont 18 travailleurs reconnus handicapés) malgré un climat social compliqué du fait de l'absence de visibilité sur le devenir du site et donc sur les potentiels licenciements économiques à suivre une éventuelle décision de fermeture.

La qualité du tri (faible nombre d'erreurs de tri dans les matériaux au sortir du centre) est l'une des meilleures au niveau national.

Les prix de rachat des cartons et papiers ne cessent de baisser, sans entraîner pour l'instant de difficultés d'écoulement pour les produits issus du SIRCOB (contrairement à d'autres collectivités) du fait de la qualité du produit.

### **6-2-3 Constats sur le fonctionnement du site et les investissements à venir**

Le site fonctionne de façon très satisfaisante mais ne correspond pas aux nouveaux standards « d'extension des consignes de tri » appelées « flux développement » qui doivent être mis en place pour 2024 au plus tard.

Une mise aux normes (extension de la chaîne de tri par ajout de trieurs optiques notamment) est donc nécessaire, le taux de soutien des EPCI par CITEO dépendant de cette mise aux normes.

Cependant CITEO et l'ADEME, dans leur politique/stratégie nationale, ont décidé la fermeture de tous les centres de tri de moins de 30 000 tonnes et sur un bassin de vie de moins de 500 000 habitants.

Ils estiment donc que le centre de Glomel doit fermer, ou du moins présenter un « plan de transition » avant fermeture ou reconversion, qui doit intervenir au plus tard au 31/12/2025.

Le coût estimé des travaux est d'environ 1,5 millions d'Euros, et pourra difficilement être supporté par le SIRCOB, qui a déjà un emprunt conséquent en cours jusqu'à 2029.

Il a donc été décidé de passer par un appel d'offre de conception-réalisation-exploitation-maintenance pour la mise aux normes de ce site.

Parallèlement, l'allongement du délai de reconversion est en cours de négociation avec CITEO pour amener le plus grand nombre possible de personnel à la retraite.

# Quelques chiffres :

Les coûts des différents scénarios étudiés actualisés en fonction du taux de refus

|  | 1 - Coût transport | 2 - Coût transfert | 3 - Coût tri | 4 - Amortissements restants | Coût moyen sans amortissements | Coût moyen avec amortissements |
|--|--------------------|--------------------|--------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Coûts à tonne Actuel (2018)                                  | -                  | -                  | 275 €/t      | 34 €/t                      | 275 €/t                        | 309 €/t                        |
| Scénario 1a (centre de tri de Glomel modernisé 1,5 M€ 7 ans) | -                  | -                  | 301 €/t      | 71 €/t                      | 301 €/t                        | 372 €/t                        |
| Scénario 1b (centre de tri de Glomel modernisé 1,5 M€ 5 ans) | -                  | -                  | 301 €/t      | 100 €/t                     | 301 €/t                        | 401 €/t                        |
| Scénario 2 (centre de transfert à Glomel)                    | 34 €/t             | 46 €/t             | 229 €/t      | 29 €/t                      | 309 €/t                        | 338 €/t                        |
| Scénario 3a (centre de transfert à Carhaix)                  | 37 €/t             | 70 €/t             | 229 €/t      | 29 €/t                      | 336 €/t                        | 365 €/t                        |
| Scénario 3b (transfert direct vers centres de tri)           | 155 €/t            | -                  | 229 €/t      | 29 €/t                      | 384 €/t                        | 413 €/t                        |

## 6-3. Exercice 2020

### 6-3-1. Dépenses

Les propositions pourraient être celles-ci :

- Pas de nouveaux investissements en 2021
- Prolongation d'un an du contrat actuel avec l'exploitant
- Etude de reconversion (demande de CITEO).

### 6-3-2. Recettes

Refacturation des coûts de fonctionnement et d'investissement aux collectivités adhérentes en fonction des apports de chaque collectivité

## 6-4. Conclusion pour le budget et l'avenir du centre de tri

Il est proposé à l'Assemblée de se positionner sur quelques grands principes essentiels :

Les études menées en 2019 et 2020 ont permis de constater que le centre de tri de Glomel est actuellement la solution économiquement la plus avantageuse pour les collectivités adhérentes au SIRCOB, et permet de maintenir 20 emplois dont 18 de salariés handicapés.

Choix de la stratégie sur le devenir du centre de tri suite aux études menées : l'appel d'offre en cours nous permet de connaître les données techniques et financières de la modernisation et mise aux normes du Centre de tri (extension des consignes de tri).

Le seul point bloquant est la position rigide de CITEO

Les emprunts sur le Centre de tri ne se terminant qu'en 2029, il apparaîtrait pertinent, sous réserve que les réponses à l'appel d'offre de conception-réalisation-exploitation-maintenance de l'outil avec extension des consignes de tri se révèlent économiquement avantageuses, de maintenir le centre jusqu'à la fin de ces emprunts.